

COMMUNE DE ROUFFIAC

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2020

L'an deux-mille-vingt le 5 octobre, à 20 heures 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ESTEVENY Clarion, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane, TRÉBOSC Michel.

Excusé : Mr COGNE David

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 01/10/2020

Ordre du jour :

1. *Approbation de la réunion du conseil municipal du 24 août 2020*
2. *Délibération CCID (12 membres)*
3. *Exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique*
4. *Demande de subvention pour les travaux de la climatisation à la salle des fêtes*
5. *Ecole :*
 - *Prévision pour la sécurisation de l'école / Travaux / Achats mobiliers*
 - *Projet mise en place d'un règlement cantine-garderie*
6. *Point sur les différents travaux :*
 - *Voirie*
 - *Stade*
7. *Cérémonie du 11 novembre*
8. *Questions diverses*

1. Approbation de la réunion du conseil municipal du 24 août 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 24 août 2020

2. Délibération CCID (12 membres)

Délibération 31-2020

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux élections municipales, il convient de constituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID), et indique le rôle et les missions de cette commission.

Cette commission est composée du Maire (Président), de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (communes de 2000 habitants ou moins), désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal. La durée du mandat des Membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal, soit 6 années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après accord des personnes concernées,

• **Dresse la proposition de liste suivante :**

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| - ESTEVENY Jean-François | - CLERGUE Nicole |
| - LEMONIER Alain | - FONVIEILLE Alain |
| - CURVALE Claude | - CANOVAS Francis |
| - AMIEL Jean-François | - COUFFIGNAL Rémy |
| - FABRE Christian | - VETIL Christine |
| - PLAZOLLES Martine | - GAU Frédéric |

• **Charge le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques.**

3. Exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique

Il s'agit d'un dispositif fiscal national facultatif visant à soutenir les exploitations agricoles engagées en agriculture Biologique par une exonération de la Taxe sur le Foncier Bâti. Il est laissé le libre choix aux communes d'appliquer ou non cette exonération sur le territoire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas appliquer cette exonération par 9 votes contre, 3 votes pour et 2 abstentions.

4. Demande de subvention pour les travaux de climatisation à la salle des fêtes

Délibération 32-2020 Monsieur le Maire expose :

La salle des fêtes communale est à ce jour équipée d'un chauffage électrique qui a plus de 30 ans, complètement obsolète et à forte consommation énergétique. De plus, ce chauffage ne permet pas de chauffer la salle de façon satisfaisante.

En 2019, le Conseil Municipal a investi dans la réfection du plafond et de l'éclairage (LED, diminution de la hauteur sous plafond et isolation) dans le but de minorer le coût de fonctionnement.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal souhaite continuer à améliorer les conditions d'utilisation de la salle des fêtes en investissant dans la mise en place d'une climatisation réversible

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la proposition dont le montant s'élève à : **20 950.00 € HT ;**
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

	Dépenses		Moyen de financement
	HT	TTC	
Fourniture et pose de la climatisation	20 950.00 €	25 140.00 €	Conseil Départemental 30 % = 6 285.00 € Etat (DETR) 50 % = 10 475 .00 € Fonds propres = 8 380 .00 €
Totaux	20 950.00 €	25 140.00€	Total moyen de financement : 25 140.00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de 30 % du HT soit 6285.00 € ;

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 50 % du HT soit 10 475.00 €

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2020.

5. Ecole :

- Prévision pour la sécurisation de l'école / Travaux / Achats mobiliers

La directrice de l'école a fait part à M. le Maire de certains travaux et achats qui seraient judicieux pour faire face aux contraintes sanitaires et pour sécuriser l'accès à l'école

Concernant les travaux :

- création d'un portillon à ouverture automatique à côté du portail principal

- installation de volets roulants dans une classe

- création de sanitaires dans la cour de récréation et de sanitaires adultes dans la classe des petits

- mise en place de points d'eau supplémentaires pour le lavage des mains des enfants ...

Pour les achats :

- tables individuelles

- meubles pour la bibliothèque et divers rangements,

M. le Maire propose que la commission bâtiments dresse un inventaire des achats et des travaux à réaliser, en fixe les priorités et le coût. Le conseil municipal décidera ensuite, après concertation avec l'équipe scolaire, d'inscrire au budget 2021 le coût des achats et des travaux et de demander les aides nécessaires à l'équilibre financier.

- Projet de mise en place d'un règlement périscolaire (cantine/ garderie)

A ce jour, le périscolaire (garderie-cantine), qui est du ressort de la municipalité, n'a pas de règlement intérieur. Il est nécessaire d'en rédiger un pour sécuriser les parents et l'équipe scolaire et mieux encadrer le périscolaire.

La commission scolaire du conseil municipal, les parents d'élèves élus et les ATSEM se réuniront rapidement pour travailler sur un projet de règlement intérieur avec pour objectif que celui-ci soit opérationnel pour la rentrée de janvier 2021.

6. Point sur les différents Travaux :

- Voirie

Une réunion, avec le CAUE, est prévue le jeudi 15 octobre à 17h30 pour faire la restitution de l'étude demandée par la mairie sur les aménagements routiers dans le village, les cheminements doux et les futurs axes d'urbanisation.

La commission voirie se réunira le samedi 10 octobre à 9h pour faire l'inventaire des chemins communaux.

Concernant la voirie du lotissement, M. le Maire indique que le lotisseur va faire un effort pour accélérer l'achèvement des travaux.

- Stade

Le conseil municipal valide le devis de la pose du grillage métallique en pieds des poteaux bétons.

Concernant la création d'un « *city park* », des devis seront demandés et M. Stéphane LEVEAUX se renseignera des aides possibles hors département et région.

7. Cérémonie du 11 novembre :

En fonction des recommandations de la Préfecture une commémoration au format très restreint pourra être organisée sans public.

8. Questions diverses :

- **Transport scolaire :** Le service transport de la C2A demande si la commune dispose d'un listing recensant les familles susceptibles de prendre le bus. A ce jour, nous n'avons pas de liste établie. Depuis septembre, des horaires supplémentaires ont été mis en place : deux le matin et trois le soir. Les parents d'élèves ont apprécié ces nouveaux horaires. Depuis septembre, le service transport est ouvert à tous les résidents de Rouffiac. Les personnes intéressées devront se renseigner au service transport de la C2A.
- **Salle des Fêtes :** L'association de gymnastique signale que le sol de salle des fêtes est souvent « non nettoyé ». La commune prend note de cette observation.

Fin de séance :23h15